

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/4464
23 août 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

RESOLUTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE SECURITE
A SA 891ème SEANCE, LE 23 AOUT 1960

Le Conseil de sécurité,
Ayant examiné la demande de la République du Congo,
Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République du Congo comme
Membre de l'Organisation des Nations Unies.
